

COMPOSITION DES JURYS  
UFR DSEP  
Année universitaire 2025-2026

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;  
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;  
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la **Licence Economie 2<sup>ème</sup> année** est ainsi constitué pour le **4<sup>ème</sup> semestre** de l'année universitaire 2025-2026

**Président : AKGUN Oguzhan**

**Membres :**

BAUMONT Catherine  
BITSEKI PENDA Siméon-Valère  
BLANCO CAZEAUX Inaki  
BUNEL Mathieu  
CABOT Alexandre  
DOUSSOT Audrey  
DOVODJI Pierre  
FORGEOT Vincent  
FOUCHEROT Irène

GUILLAIN Rachel  
KASSOU KOFFI Franck-Olivier  
KOFFI MADJIDE Boris  
LEGROS Diego  
LODS Jérôme  
ROJAS MORENO Wilson-Eduardo  
PELISSIER Aurore  
PILKINGTON Marc  
SCHONE Katharina

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 05/03/2026

Pour le Président,  
Le Directeur de l'UFR DSEP  
Jimmy LOPEZ

